

2026/212

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*pour i. Tréva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026/07/14

## SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six et le seize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de la convocation :</b> 10/07/2026 | <b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEAUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Jean-Marie MARTIN RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Philippe BOUILS, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Michel GAILLARD, Boris DEMAIN |
| <b>Nombre de conseillers :</b>             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>En exercice :</b> 29                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Présents :</b> 26                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Votants :</b> 29                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                            | <b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Béatrice BAILLEUL procuration Serge CIVIL, Nourredine KOURDAN procuration Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN procuration Patrice PASTOU                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                            | <b>Secrétaire de séance :</b> Laurent LOPEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

RESTAURANT SCOLAIRE  
APPROBATION DE L'AVENANT DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur Stéphanie GOMEZ

Stéphanie GOMEZ indique à l'assemblée que dans le cadre du projet d'inclusion en classe UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) et en prévision d'une future scolarisation, il est proposé d'ajouter au règlement du restaurant scolaire une disposition permettant l'accueil des enfants concernés par ce dispositif. Cette modification vise à favoriser l'inclusion tout en garantissant un cadre sécurisé et adapté pour tous.

Elle propose au conseil municipal d'intégrer cette disposition dans le règlement du restaurant scolaire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** l'avenant présenté

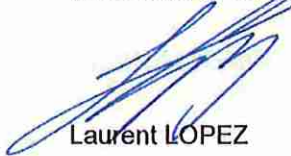
**AUTORISE** l'intégration de cet avenant dans le règlement intérieur du restaurant scolaire

DIT que cette disposition entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026 – 2027,

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 23.07.2026.....

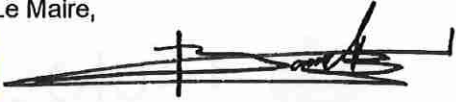
Fait à Toulouges, le 17 juillet 2026

Le Secrétaire de séance

  
Laurent LOPEZ



Le Maire,

  
Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pilot, 6 rue Pilot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte mis en ligne le .....23.07.2026...